



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 23696

Numéro SIREN : 538 013 210

Nom ou dénomination : 61 PARIS NATION HOTEL

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2016 sous le numéro de dépôt 214



1600021401

DATE DEPOT : 04/01/2016

NUMERO DE DEPOT : 2016R000214

N° GESTION : 2011B23696

N° SIREN : 538013210

DENOMINATION : 61 PARIS NATION HOTEL

ADRESSE : 96 boulevard Haussmann 75008 Paris

DATE ACTE : 01/12/2015

TYPE ACTE : Décision(s) de l'associé unique

61 PARIS NATION HOTEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 euros
Siège social : 96, boulevard Haussmann 75008 PARIS
538 013 210 RCS PARIS

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

04 JAN. 2016

Sous le N° : R 214



PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{er} DECEMBRE 2015

11B23696

L'an deux mille quinze, le premier décembre, à 8h00

RISPA, société par actions simplifiée au capital de 6.784.088 euros, dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 812 773 570, représentée par sa Présidente GROUPE ALFA FINANCES, elle-même représentée par son gérant Monsieur Jean-Bernard FALCO,

Associée unique de la société 61 PARIS NATION HOTEL (la « Société »), détenant la totalité des 150.000 actions composant le capital social,

En présence :

- de la Présidente de la Société, GROUPE ALFA FINANCES, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jean-Bernard FALCO,
- de la Directrice Générale de la Société, CYBELE HOTELLERIE, elle-même représentée par sa gérante, Madame Céline FALCO.
- de la Directrice Générale de la Société, ARROW CONSEILS, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Grégory POURRIN.

En l'absence de Monsieur Didier HASSAN, Commissaire aux Comptes titulaire, dument convoqué et excusé.

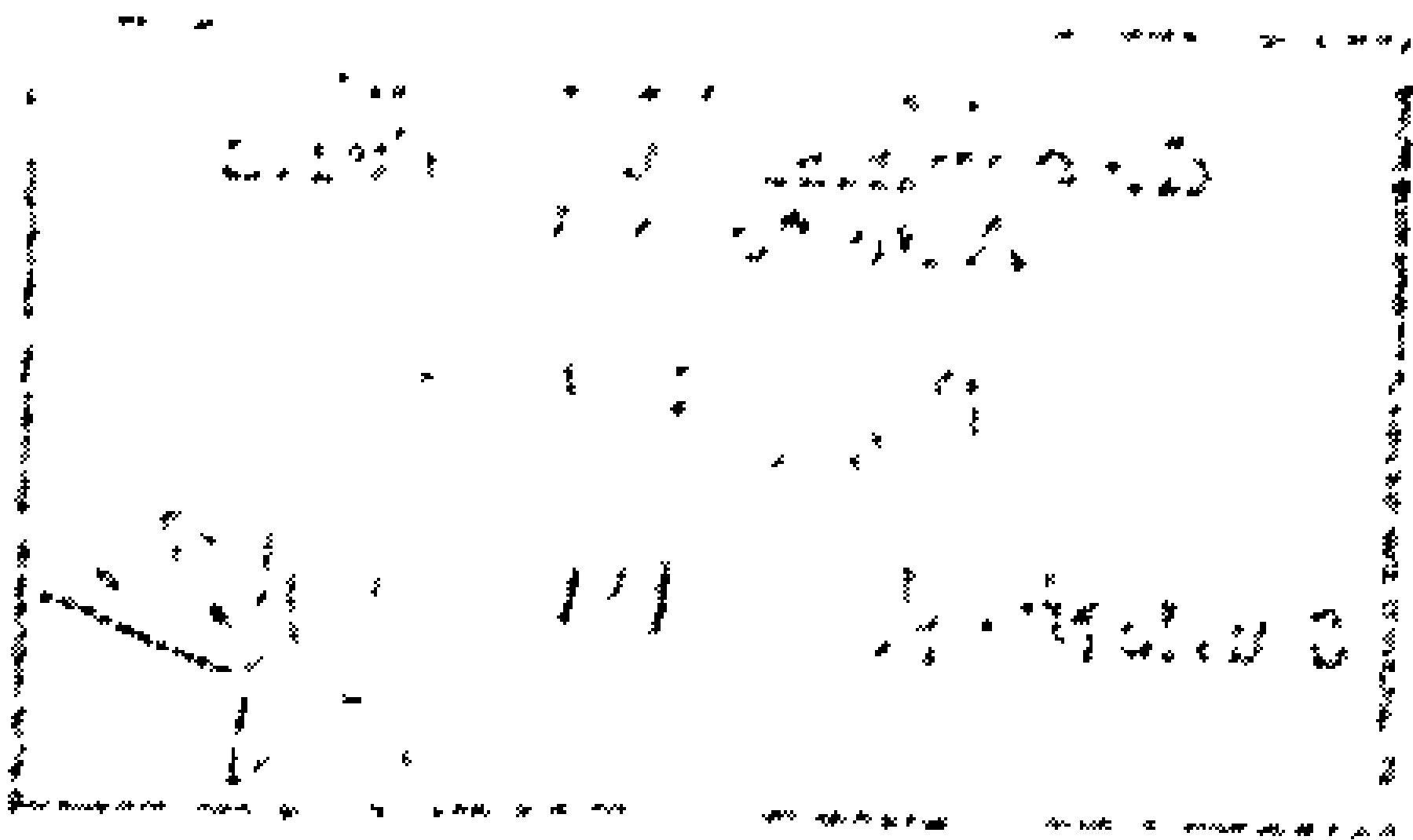
Intervenant aux présentes :

- PARIS INN GROUP, représentée par son Directeur Général, la SARL ARROW CONSEILS, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Gregory POURRIN.

II - A pris les décisions suivantes :

- Nomination de la société RISPA en qualité de Présidente de la Société en remplacement du Président démissionnaire ;
- Nomination de la société PARIS INN GROUP en qualité de Directrice Générale de la Société en remplacement des Directeurs Généraux démissionnaires ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

9



11. 11. 11

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de nommer la société RISPA, société par actions simplifiée au capital de 6.784.088 euros, dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 812 773 570, représentée par sa Présidente, la société GROUPE ALFA FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 2.705.000 €, dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann à Paris (75008), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 440 858 264, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Bernard FALCO, en qualité de Présidente de la Société, avec effet immédiat à l'issue des présentes décisions et ce, pour une durée indéterminée, en remplacement de la société GROUPE ALFA FINANCES, démissionnaire.

La société RISPA fait savoir qu'elle accepte le mandat qui vient à lui être confiée et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

L'Associée unique prend acte que la Présidente dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à l'Associée Unique.

A ce titre, l'Associée unique prend acte que la Présidente de la Société ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat pendant toute sa durée.

L'Associée unique décide en outre que la Présidente de la Société pourra être remboursé des frais qu'il aura engagés dans l'exercice de son mandat, sur présentation de justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer la société PARIS INN GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 1.455.000 euros, dont le siège social est 96, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 501 865 729, représentée par son Directeur Général, la société ARROW CONSEILS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 37.000 euros, dont le siège social est situé 49, avenue de Sycomores à Paris (75016), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 752 511 519, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Gregory POURRIN, en qualité de Directrice Générale, avec effet immédiat à l'issue des présentes décisions et ce, pour une durée indéterminée, en remplacement des sociétés ARROW CONSEILS et CYBELE HOTELLERIE, démissionnaires.

Elle dispose des pouvoirs identiques à ceux de la Présidente, notamment de représentation vis-à-vis des tiers.

La société PARIS INN GROUP fait savoir qu'elle accepte le mandat qui vient à lui être confiée et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

A ce titre, l'Associée unique prend acte que la Directrice Générale de la Société ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat pendant toute sa durée.

L'Associée unique décide en outre que la Directrice Générale de la Société pourra être remboursé des frais qu'il aura engagés dans l'exercice de son mandat, sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par l'Associée unique et la société PARIS INN GROUP, intervenant aux présentes.

SAS RISPA

Représentée par sa Présidente
SARL GROUPE ALFA FINANCES
Elle-même représentée par son gérant
Monsieur Jean-Bernard FALCO

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

SAS PARIS INN GROUP

Représentée par sa Directrice Générale
SARL ARROW CONSEILS
Elle-même représentée par son gérant
Monsieur Gregory POURRIN

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions de directrice generale